



Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?



Edito du Président

L'agriculture doit nourrir tous les hommes !

L'agriculture, les industries agro-alimentaires et les services liés aux activités agricoles sont des acteurs majeurs du développement de notre économie régionale avec plus de 100 000 emplois sur l'ensemble de notre territoire. Alors que nous nous trouvons dans une situation de crise économique et sociale, nous devons nous assurer de protéger notre agriculture. Il nous appartient de défendre et consolider nos filières, telles que les productions laitière, bovine, ovine, ou encore celle des fruits et légumes, qui participent pleinement à la survie de nos territoires. C'est bien l'affaire des producteurs, des consommateurs, des acteurs économiques, mais pas seulement. Les collectivités, l'Etat, l'Europe sont concernés car ils financent le développement économique.

Au moment où l'Europe négocie la réforme de la Politique Agricole Commune, le CESER de Midi-Pyrénées rappelle que plus de 50 ans après le traité de Rome de 1957 la première fonction de l'agriculture reste de pouvoir nourrir tous les hommes en Europe, et pas seulement les plus riches.

Le renoncement à une économie de production pour toutes les filières a pour conséquence de renforcer les importations de produits : porcs, poulets, soja...

Le développement des circuits courts et les productions de proximité, le renforcement des filières permettent à l'agriculture et aux outils de transformation la valorisation de produits pour tous les consommateurs.

Comme il n'y a pas d'agriculture bio, sous label, de proximité, sans eau, un schéma régional de réserves d'eau reste d'une urgente actualité pour l'économie et l'essor démographique de Toulouse et de la région Midi-Pyrénées.

Le pôle de compétitivité Agrimip-Innovation, porté par le CESER dès juillet 2005 avec la communauté scientifique et les acteurs économiques, soutenu par la Région, les collectivités locales, l'Etat, a été labellisé le 5 juillet 2007, il place la recherche et l'innovation au cœur de la valorisation des produits alimentaires et non-alimentaires. Il est le pôle de référence du Sud-Ouest. Il a vocation à devenir un pôle mondial.

C'est une grande satisfaction pour notre assemblée.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Midi-Pyrénées

CESER Midi-Pyrénées
18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tel : 05 62 26 94 94
Fax : 05 61 55 51 10
e-mail : ceser@ceser-mip.fr
www.ceser-mip.fr

Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?



Michel Baylac
Rapporteur

Dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Politique Agricole Commune (PAC) en 2010, et dans la perspective d'une réorientation des engagements communautaires en matière agricole à l'horizon 2013, le CESER de Midi-Pyrénées a prolongé sa réflexion initiée lors de l'adoption de son avis sur « la réforme de la Politique Agricole Commune en Midi-Pyrénées », adopté le 13 mars 2006.

La Politique Agricole Commune 2007-2013

L'accord de Luxembourg sur la réforme de la PAC, conclu le 26 juin 2003, entre les 15 ministres européens de l'agriculture, marque une nouvelle étape importante de la PAC. Les objectifs de la nouvelle PAC fixés par l'Union européenne sont :

- S'adapter aux évolutions de l'agriculture et au nouveau contexte économique international ;
- Renforcer la capacité de l'agriculture à répondre aux demandes de la société en matière de préservation de l'environnement, de qualité des produits et de développement durable ;
- Garantir le volume budgétaire des dépenses agricoles dans le budget européen ;
- Prendre en compte l'élargissement de l'Union européenne.

Le bilan de santé de la PAC 2007-2013 : une révision à mi-parcours

Lors de la mise en place de la PAC 2007-2013, il a été prévu une révision à mi-parcours. Elle doit permettre de préparer l'après 2013. Après négociation, le Bilan de santé a été acté le 20 novembre 2008, et les principales décisions adoptées par l'UE sont :

- Suppression progressive des quotas laitiers ;
- Découplage des aides pour tous les Etats membres (sauf dans certains secteurs) ;
- Renforcement de l'aide aux secteurs rencontrant des problèmes spécifiques ;
- Financement supplémentaire pour les agriculteurs des 12 nouveaux Etats membres de l'UE ;
- Répartition du budget plus favorable au développement rural ;
- Aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs ;
- Suppression des jachères obligatoires ;
- Simplification du principe de « conditionnalité ».



Les chiffres clés de Midi-Pyrénées

2 541 000 hectares de surface agricole utile

97% du territoire classé en zone agricole défavorisé

100 000 emplois dans l'agriculture et l'agroalimentaire (13% des emplois régionaux) – l'Agriculture est le 1^{er} employeur

50 000 exploitations – 1^{er} région française

4 Milliards d'€ de chiffre d'affaires dans le domaine de l'agriculture

14 100 € : revenu moyen agricole en Midi-Pyrénées en 2008

(21 157 € : revenu moyen agricole national en 2008)

109 produits sous signe d'identification de qualité

Les orientations de la PAC 2013 : les 3 scénarios envisagés

Le 5 mars 2010, la Commission européenne a présenté une étude « *Scenar 2020 II* » qui exposait, sous la forme de trois scénarios, les orientations possibles de la future PAC :

1. *Scénario de référence*, budget communautaire reconduit à l'identique c'est à dire en baisse de 20% en termes réels ; découplage total en 2013 ; basculement du 1^{er} Pilier vers le 2^{ème} pilier ; accord OMC basé sur la synthèse « Falconer ».
2. *Scénario conservateur*, qui envisage le maintien des aides du 1^{er} pilier : quasi stabilité des paiements du 1^{er} Pilier, en baisse seulement de 15% ; transfert limité au développement rural, en hausse de 45% ; conversion des DPU en montant unique par Etat-membre ; accord OMC basé sur la synthèse « Falconer ».
3. *Scénario libéral* : Réduction de 75% du budget communautaire ; suppression des paiements directs du 1^{er} pilier et des mesures de marchés ; doublement de l'enveloppe du 2nd pilier « développement rural » ; suppression des barrières douanières, suite à des accords OMC plus radicaux. Le *scénario libéral* est présenté comme un scénario de l'extrême.

Concernant, les productions, en volume, il est envisagé dans tous les scénarios une augmentation de la production végétale entre 2005 et 2020.

En matière de production animale, quels que soient les scénarios, la production de bœuf déclinera à l'échelon de l'UE 27, de 10% à 30%, malgré une augmentation de la consommation de viande de 10% par habitant.

Pour la production laitière, la tendance attendue est à une augmentation de la production de fromage avec +18%, ainsi que des autres produits laitiers, à l'exception de la production de beurre et du lait en poudre qui connaîtra une baisse.

La production de biocarburants devrait être multipliée par quatre sur la période 2005-2020.

LES DEFIS A RELEVER

Les enjeux de reconnaissance sociale de l'agriculture

Les enjeux alimentaires et de santé publique

La situation régionale

Concernant les achats alimentaires, la part des dépenses des ménages en produits alimentaires a baissé. Le circuit de distribution privilégié est la Grande et Moyenne Surface (GMS) qui concentre 70% des achats alimentaires des ménages. Parallèlement, l'origine des produits, la traçabilité, le caractère identitaire sont de plus en plus recherchés et se traduisent par un intérêt pour les produits locaux et régionaux.

Au plan de la production, Midi-Pyrénées se caractérise par une agriculture diversifiée dans ses productions comme dans ses modes de production.

Les enjeux alimentaires : nourrir tous les hommes

- L'accès aux produits alimentaires de qualité ;
- La garantie d'une sécurité alimentaire et sanitaire ;
- La maîtrise de la vente de produits fermiers par les agriculteurs ;
- Le développement d'une politique régionale de qualité alimentaire est une demande des consommateurs ;
- Le développement d'une relation de proximité entre les agriculteurs et les consommateurs est essentiel à l'approche d'une suppression totale des barrières douanières, et la fin des soutiens à la production ;
- La bonne structuration des filières des secteurs agricoles et agroalimentaires devrait permettre de valoriser des productions agricoles régionales en Midi-Pyrénées et de renforcer les productions.

Les préconisations

- Le CESER souhaite la création d'une marque « ombrelle » régionale avec certification pour l'ensemble des productions régionales. Elle couvrirait également les produits déjà sous signes d'identification de la qualité et de l'origine. Cette marque « Midi-Pyrénées » renforcerait l'image des produits issus de l'agriculture régionale ;
- Le CESER propose que soit créé en Midi-Pyrénées un Schéma régional de la sécurité alimentaire ;
- le CESER demande un soutien au développement des Industries agroalimentaires de transformation de produits biologiques pour une meilleure valorisation des productions biologique locales ;
- Le CESER encourage le Conseil Régional à poursuivre son soutien aux productions sous signe officiel de qualité et à promouvoir les produits régionaux en région avec la SISQA, et en dehors ;
- Le CESER demande que soit soutenue la création de filières courtes de qualité garantie à partir de produits certifiés et labellisés ;
- Le CESER appelle au soutien de la structuration de l'ensemble des filières ;
- Le CESER souhaite que soit créé un Observatoire régional de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.



Les enjeux environnementaux

La situation régionale

L'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) au plan régional alors qu'elle occupe seulement le troisième rang au niveau national.

Par ailleurs, Midi-Pyrénées est située à un carrefour biogéographique, de ce fait, la région connaît une diversité de conditions écologiques propice à une nature riche et patrimoniale.

Les enjeux

- Le maintien d'un équilibre entre une activité agricole et le milieu naturel ;
- La participation de l'agriculture à la réduction des émissions de GES ;
- Le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles ;
- Le développement de projets agricoles territoriaux de polyculture élevage ;
- Le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes.

Les préconisations

- Le CESER demande que soient soutenues les démarches qui visent à réduire les émissions de GES dans les exploitations ;
- Le CESER encourage toutes démarches de valorisation énergétique de la biomasse dans la production de chaleur et d'électricité (biocombustibles) ;
- Le CESER soutient les mesures destinées à organiser des systèmes productifs agro-alimentaires locaux répondant aux contraintes des exploitations de type polyculture-élevage ;
- Le CESER souligne également la nécessité d'augmenter la ressource en eau par la création de réserves là où cela est nécessaire ;
- Le CESER, dans le cadre du maintien de la biodiversité, rappelle la nécessité de protéger et de valoriser les zones humides.

Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Les enjeux économiques et sociaux

La situation régionale

Les productions et le type d'exploitations sont influencés par le marché et aussi par les politiques européennes et les décisions nationales. La production régionale reste équilibrée entre productions végétales et productions animales. En matière d'emploi, l'ensemble « agriculture et agroalimentaire » est considéré comme le 1^{er} employeur privé de la région avec 100 000 emplois. La baisse de la population agricole n'a cessé d'accompagner la baisse du nombre d'exploitations, et a été divisé par deux entre 1988 et 2008. L'« agriculture et l'agroalimentaire » contribuent à la valeur ajoutée régionale à hauteur de 8,6%.

Les enjeux

Dans le cadre de la future Politique agricole commune plusieurs enjeux économiques et sociaux ont été identifiés.

- Le renouvellement de la population agricole apparaît comme le 1^{er} enjeu régional afin de maintenir l'activité économique sur les territoires ruraux de la région ainsi qu'assurer des emplois dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.
- L'importance que devrait prendre 2nd pilier de la PAC amène à reconsidérer les métiers liés à l'aménagement paysager ainsi que les autres métiers de services en zones rurales.
- Le salariat agricole a un véritable rôle à jouer dans le maintien et le développement de la production agricole.
- Les métiers agricoles liés à la production demandent des compétences multiples qui peuvent s'acquérir dans le cadre de la formation.

Les préconisations

Sur la base de ces enjeux, le CESER émet plusieurs propositions, telles que :

- Le renforcement d'un outil de protection dans le cadre d'importations de produits agricoles afin de mieux réglementer, les importations qui ne respecteraient pas les mêmes exigences sanitaires, environnementales et sociales, que celles qui sont demandées aux producteurs européens.
- L'engagement d'actions de promotion afin de porter à la connaissance de tous le fonds d'avance ferme ainsi que les différents baux existants.
- Le renforcement des actions Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans les exploitations et entreprises de production agricole.
- La pris en compte de toutes les formations liées à l'agriculture : la formation initiale, l'apprentissage (en formation initiale et continue), la formation continue et la formation professionnelle.



Les enjeux d'aménagement du territoire

La situation régionale

La région présente des zones géographiques contrastées, mais se caractérise par une zone de montagne très présente sur le territoire. Cette spécificité régionale fait que 97% de Midi-Pyrénées est classé en Zones agricoles défavorisées.

Les enjeux

- La reconnaissance des spécificités territoriales de Midi-Pyrénées par l'Union européenne ;
- La maîtrise de l'étalement urbain et du mitage territorial ;
- L'organisation d'une gouvernance territoriale est un enjeu majeur pour une région dominée par le poids économique et démographique de sa métropole, une densité de population faible et une consommation élevée de l'espace autour de ses pôles urbains ;
- Le maintien du développement rural à travers le 2nd pilier de la PAC est essentiel pour un territoire aussi rural que Midi-Pyrénées.

Les préconisations

- Dans le cadre d'un aménagement concerté du territoire, le CESER soutient la relance de la Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (CRADT) qui doit être l'instance majeure de concertation régionale ;
- Le CESER demande que les documents d'urbanismes (SCOT, PLU, ...) ne se limitent pas aux seules problématiques urbaines et prennent en compte, les problématiques agricoles, en particulier celles de l'élevage ;
- Dans la perspective du maintien du 2nd pilier de la PAC, voire de son renforcement, le CESER appelle à une clarification de ses objectifs et à une meilleure articulation avec les autres politiques régionales européennes comme le FEDER, afin d'éviter des incohérences dans l'application des mesures et de rechercher une meilleure complémentarité ;
- Le CESER demande que les spécificités territoriales de Midi-Pyrénées puissent continuer à être reconnues par l'Union européenne à travers un zonage (zones défavorisées simples, zones de montagne) qui adapte les interventions européennes aux territoires.

